

Brève : Retraite : faites le point maintenant pour être prêt à temps !

Anticiper votre départ à la retraite, c'est être sûr de réaliser les démarches dans les temps et éviter ainsi toute rupture de ressources. C'est pourquoi vous pouvez commencer à vous intéresser à votre retraite plusieurs années avant l'âge légal de départ à la retraite.

C'est en effet à partir de 55 ans que nous vous recommandons de commencer la préparation active de votre retraite :

- Renseignez-vous pour connaître votre âge de départ au plus tôt, votre âge de départ au taux maximum et votre nombre de trimestres acquis. Ces informations vous permettront de savoir quelles sont les dates importantes pour préparer votre demande de retraite.
- Commencez à vérifier si tous vos trimestres de cotisations pour la retraite sont bien comptabilisés. Si vous constatez une erreur ou un oubli, vous pouvez demander la mise à jour de votre relevé.

Lorsque votre dossier est complet, faites votre demande de retraite 4 mois avant votre date de départ souhaitée.

Si vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à créer votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr. Vous pouvez également vous inscrire à Mon agenda retraite, un service gratuit pour être informé régulièrement de toutes les démarches à effectuer pour préparer votre demande de retraite.